

Localisation :

Département : Département de l'ISERE  
Commune : Commune de QUET-EN-BEAUMONT



Commanditaire : Commune de QUET-EN-BEAUMONT

Nature de l'étude :

# DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

« ANNEXES »

Nature du projet : Dossier d'Enquête Publique pour la mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable de la commune de QUET-EN-BEAUMONT

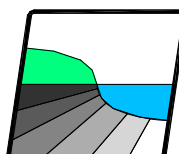
Date : Janvier 2017

Chargé d'étude :

ROCHE Laurent  
Technicien géologue

VISA :

NICOT Gilles  
Directeur



**NICOT** INGÉNIEURS CONSEILS

Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée  
74650 ANNECY - CHAVANOD  
Tel: 04.50.24.00.91 / Fax: 04.50.01.08.23  
www.eau-assainissement.com  
E-mail: contact@nicot-ic.com

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

## ANNEXES

ANNEXE 1 : Délibérations du Conseil Municipal.

ANNEXE 2 : Plan général du réseau d'alimentation en eau potable de la collectivité.

ANNEXE 3 : Synoptique des réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable.

ANNEXE 4 : Extrait de la carte géologique de La Mure au 1 / 50 000.

ANNEXE 5 : Relevés effectués par la commune.

ANNEXE 6 : Rapport de l'hydrogéologue agréé nommé dans la procédure en cours de DUP.

ANNEXE 7 : Ancien rapport hydrogéologique des ressources.

ANNEXE 8 : Plan « Sources de pollutions potentielles » au 1 / 2 000.

ANNEXE 9 : - Localisation géographique des captages - Plan sur IGN au 1 / 25 000.  
- Localisation cadastrale des captages.

ANNEXE 10 : Schémas des ouvrages.

ANNEXE 11 : Fiches descriptives des dispositifs de traitement.

ANNEXE 12 : Tableau « qualité des eaux » et diverses analyses.

ANNEXE 13 : Programme d'échantillonnage sur la collectivité.

## **ANNEXE 1**

- *Délibération initiale du Conseil Municipal sur la procédure en cours.*
- *2<sup>ème</sup> délibération du Conseil Municipal sur la poursuite de la procédure en cours.*

MAIRIE DE  
QUET EN BEAUMONT  
38970  
Téléphone - Télécopie :  
04 76 30 43 03  
e-mail :  
quet-en-beaumont.mairie@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
QUET EN BEAUMONT

PREFECTURE DE L'ISERE  
13 DEC. 2010  
SERVICE DU COURRIER

**NOMBRES DE MEMBRES**

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la Délibération
9	9	9

L'An deux mil dix et le 19 novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de QUET EN BEAUMONT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme MOSTACCHI Elisabeth, Maire.

**SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2010**

**PRESENTS** : MM. MOSTACCHI Elisabeth, GAGNEPAIN Annick, FELIX Marc, GAILLOT Jean-Michel, LUSSI Elisabeth, MISKIEWICZ Frédérique, MOSTACCHI Pierre-Alain, REYNS Nicole, TURC Sylvain.

**ABSENTS** :

**DATE DE LA CONVOCATION** :

15 novembre 2010

**Objet de la délibération** :

2010-033 – Lancement d'un marché pour la constitution des dossiers préparatoires et d'enquête publique des périmètres de protection de captages de la commune sous forme de groupement de commande avec 9 collectivités du canton de Corps.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 8, 28 et 77

Vu le projet de convention de groupement ci-joint

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que « la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché » ;

Madame le Maire expose :

Depuis juillet 2009, date d'extension du contrat de rivières au bassin du Drac dans sa partie iséroise, les communes des cantons de Monestier, Vif, Corps, Clelles, Mens, Matheysin et Valbonnais travaillent en concertation pour la mise en place d'une gestion coordonnée des milieux aquatiques et de la ressource en eau. Cette démarche de territoire est portée par le SIGREDA (Syndicat Intercommunal de la Gresse, du Drac et de leurs affluents) ; il regroupe désormais 67 communes du bassin de la Gresse et du Drac.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de rivière, qu'un groupe de travail consacré à l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource et la protection des ressources en eau potable s'est mis en place en juillet 2010. Un état d'avancement de la mise en place de ces procédures a été réalisé, sur la base des données disponibles auprès de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et d'une enquête auprès des élus. Le bilan met en évidence un retard important dans le lancement et dans la progression de la démarche sur tout le territoire.

La nécessité de préserver les ressources destinées à la consommation humaine est une priorité affichée tant au niveau national que local. En complément des mesures générales de protection des ressources en eau, les périmètres de protection s'affirment comme l'outil privilégié pour prévenir et diminuer toute cause de pollution susceptible d'altérer la qualité des eaux prélevées.

Au regard de ce constat et de l'obligation réglementaire de l'établissement des périmètres, le SIGREDA via sa démarche de Contrat de Rivières a décidé d'accompagner les communes du secteur du Beaumont pour le lancement de ces procédures en les assistant dans la mise en place d'une démarche groupée.

Les communes de Saint Pierre de Méarotz, Saint Laurent en Beaumont, La Salle en Beaumont, Quet en Beaumont, Saint Michel en Beaumont, Ambel, Beaufin, La Salette Fallavaux et le SIE des Côtes de Corps / Ste Luce ont décidé de créer un groupement de commandes pour la passation d'un marché pour la constitution des dossiers préparatoires et d'enquête publique pour la protection des périmètres de captages.

Madame le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce marché. Il s'agit d'un groupement de commande en procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics) non alloti, sans option. Le marché comporte une tranche conditionnelle concernant la réalisation des dossiers de modification du POS/PLU/Carte communale si la nature des terrains concernés par la protection le nécessite. Madame le Maire indique que le coût prévisionnel de ce marché est estimé à 21 000 € HT (7000 € X le nombre de captages). Le marché comporte également une tranche conditionnelle pour la réalisation des dossiers de déclaration au titre de la loi sur l'eau et une tranche conditionnelle pour la commune de Quet en Beaumont concernant l'intégration dans la procédure du captage du lotissement Reveyres, pour l'instant privé. Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Ce marché expirera à l'achèvement de la procédure de protection des captages. Pour notre commune, il concerne les captages des fonts et des buissonnats plus tranche conditionnelle « Les Reveires »

Cette procédure est financée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée à hauteur de 6 600 € par point de captage à protéger. La part non subventionnée sera à la charge de la commune sur la base du devis communal établi dans l'offre.

Ce groupement de commande est encadré par une convention ci-joint qu'il vous est proposé d'approuver qui vise à définir les conditions de fonctionnement organisées entre les neuf acteurs. La commune de Saint Pierre de Méarotz propose d'être le coordonnateur du marché et d'assurer la procédure de passation du marché qui permettra à chacun des membres du groupement de conclure un marché à hauteur de ses besoins avec le même prestataire.

La convention constitutive de ce groupement de commandes prévoit la création d'une commission administrative du marché composée d'un représentant de chaque membre du groupement et de son suppléant.

Il y aura au final autant de marchés que de membres du groupement et une seule procédure de mise en concurrence aura été effectuée.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- D'APPROUVER le lancement des études et prestations indispensables à l'aboutissement de l'ensemble de la procédure de DUP pour le(s) captage(s) listé(s) ci dessus,
- D'AUTORISER le groupement ainsi constitué à lancer un marché à procédure adaptée pour la réalisation dossiers préparatoires et d'enquête publique des périmètres de protection de captages de la commune. La réalisation de ces dossiers pour la commune est estimée à environ 21 000 € (7000 € X nb de captages) ;
- DE S'ENGAGER à inscrire à son budget les crédits nécessaires au financement de l'ensemble des dépenses à engager pour mener à bien la procédure de DUP pour le(s) captage(s) retenu(s) pour l'alimentation en eau potable de la commune,
- D'AUTORISER Mme/Mr le Maire à signer la convention de groupement de commandes associant les communes de Saint Pierre de Méarotz, Saint Laurent en Beaumont, La Salle en Beaumont, Quet en Beaumont, Saint Michel en Beaumont, Ambel, Beaufin, La Salette Fallavaux et le SIE des Côtes de Corps / Ste Luce en vue de la constitution des dossiers préparatoires et d'enquête publique pour la protection des périmètres de captages ;

- D'ACCEPTER la désignation Saint Pierre de Méarotz en tant que coordonnateur du groupement en ayant bien noté que sa mission s'achèvera à la notification des marchés par chacun des membres au prestataire retenu ;
- DE DESIGNER après élection Monsieur GAILLOT Jean-Michel représentant de la commune en qualité de représentant titulaire au sein de la commission administrative du groupement de commandes, ainsi que son suppléant, Monsieur MOSTACCHI Pierre-Alain ;
- DE PRECISER que la mission démarrera vraisemblablement début 2011 et que les dépenses en résultant seront imputées au budget ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière du marché ;
- DE SOLLICITER le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée pour l'obtention des aides forfaitaires de 6 600 € par point de captage pour la réalisation de cette mission ;

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,



Membres en exercice : 7  
Présents : 7  
Votants: 7

L'an deux mille dix-sept et le huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 28 août 2017, s'est réunie sous la présidence de Elisabeth MOSTACCHI,

Date d'affichage de la convocation : 28 août 2017

**Présents :** Elisabeth MOSTACCHI, Annick GAGNEPAIN, Marc FELIX, Jean-Michel GAILLOT, Elisabeth LUSSI, Frédérique MISKIEWICZ, Sylvain TURC

Votes Pour : 7  
Votes Contre : 0  
Abstentions : 0

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Frédérique MISKIEWICZ

**Objet: Périmètre de protection des captages d'eau potable - Demande d'ouverture de l'enquête préalable à la DUP - DE\_2017\_020**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les problèmes posés pour la protection des captages d'eau destinée à l'alimentation humaine, et conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 19 novembre 2010, une procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique a été entamée.

L'ensemble des pièces nécessaires pour l'ouverture de cette enquête est réuni. L'évaluation économique nous a été soumise.

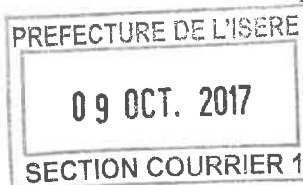
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

> Prend l'engagement :

- De poursuivre et de mener à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection de captages suivants d'eau destinée à la consommation humaine.

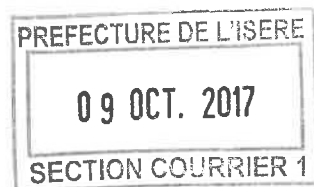
<u>Nom du captage</u>	<u>Références cadastrales</u>
Les Fonts	A147-A148-A149-A150-A151-A152-A153-A154-A155-A156-A164-A165-A166
La Condamine	AB503-AB505-AB589-AB590-AB591-AB592-AB502-AB504-AB507-AB508-AB509-AB590
Les Buissonnats	AB442-AB443-AB441-AB474-AB475-AB477-AB478-AB480-AB481-AB482-AB483-AB484-AB503-AB531-AB580-AB581-AB585-AB586-AB594-AB597-AB699

- De réaliser les travaux nécessaires à la protection de ces captages,
- D'acquérir en pleine propriété, par voie d'expropriation à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate,
- D'indemniser les usagers de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux,



- D'inscrire à son budget, outre les crédits destinés au règlement des dépenses de premier établissement et d'indemnisation mentionnées ci-dessus, ceux nécessaires pour couvrir les frais d'entretien, d'exploitation et de surveillance des captages et de ses périmètres ;
- > Donne pouvoir à Madame le Maire pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la constitution du dossier technique relatif aux prélèvements d'eau et à la mise en place des périmètres de protection des captages ;
- > Demande l'ouverture de l'enquête préalable et la déclaration d'utilité publique ;
- > Demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir accuser réception de la présente.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Le Maire,





## **ANNEXE 2**

- *Plan au format A4.*
- *Plan au 1 / 2 500 fourni en complément de ce rapport.*



**ANNEXE 3**









- *Synoptique du réseau AEP :*

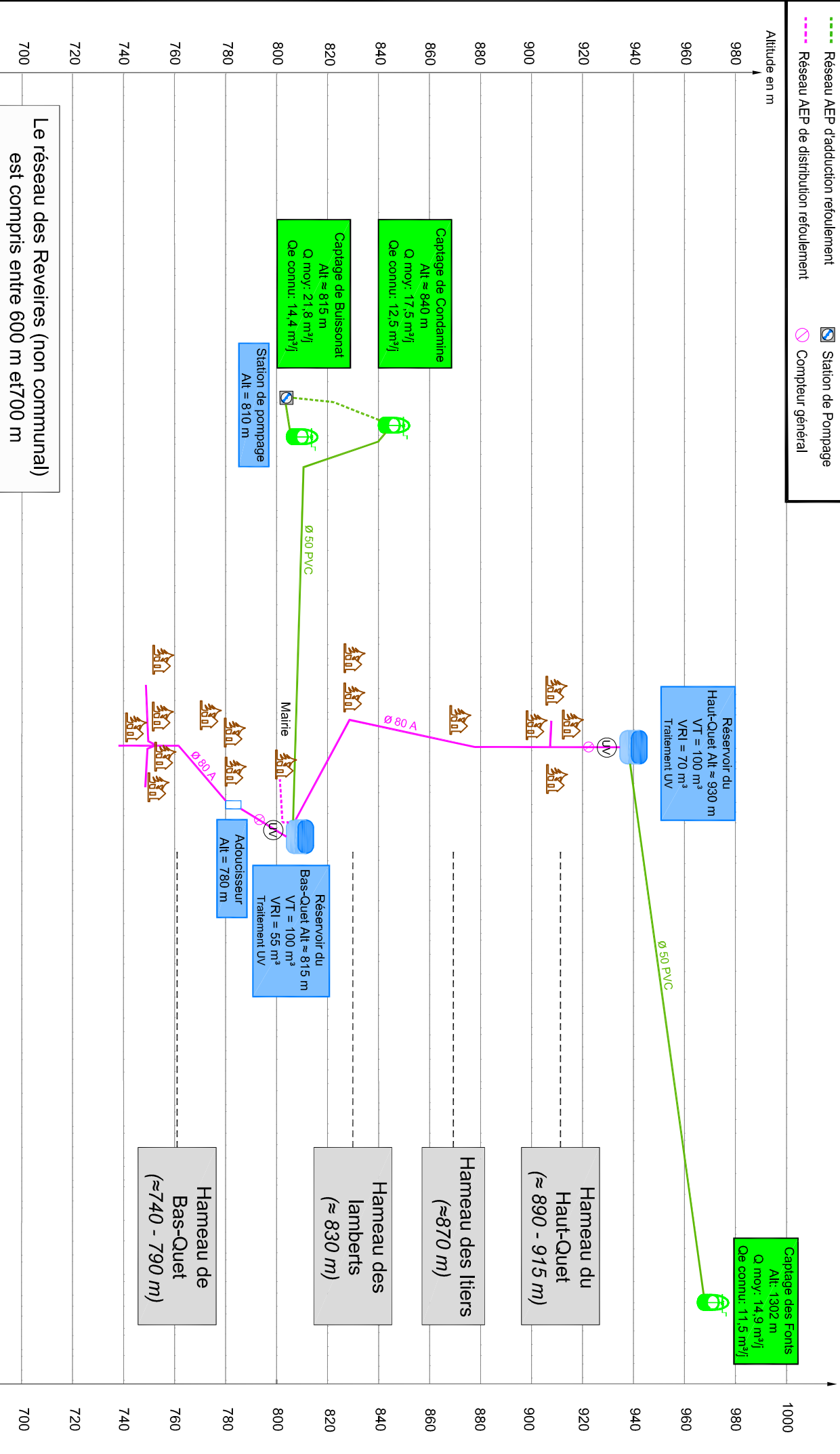
# Commune de QUET-EN-BEAUMONT

## Synoptique du réseau AEP

Date : Février 2015

### Légende :

-  Réseau AEP d'adduction
-  Réseau AEP de distribution
-  Réseau AEP d'adduction refoulement
-  Réseau AEP de distribution refoulement
-  Réservoir
-  Captage
-  Station de Pompage
-  Compteur général



Le réseau des Reveires (non communal) est compris entre 600 m et 700 m



**NIGOT** INGÉNIEURS CONSEILS

Parc Allouis, 57 rue Cassiopée  
74650 ANNEYRY - CHAMAND  
Tel: 04.50.24.00.91 / Fax: 04.50.01.08.23  
www.eau-assainissement.com  
E-mail: contact@nigot-ic.com

**EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT**

**ANNEXE 4**

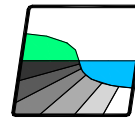
## Commune de QUET-EN-BEAUMONT (38)

Procédure de protection des captages d'eau potable

Dossier préparatoire à la visite de l'hydrogéologue agréé  
Carte géologique – Annexe 8

Date : Septembre 2012

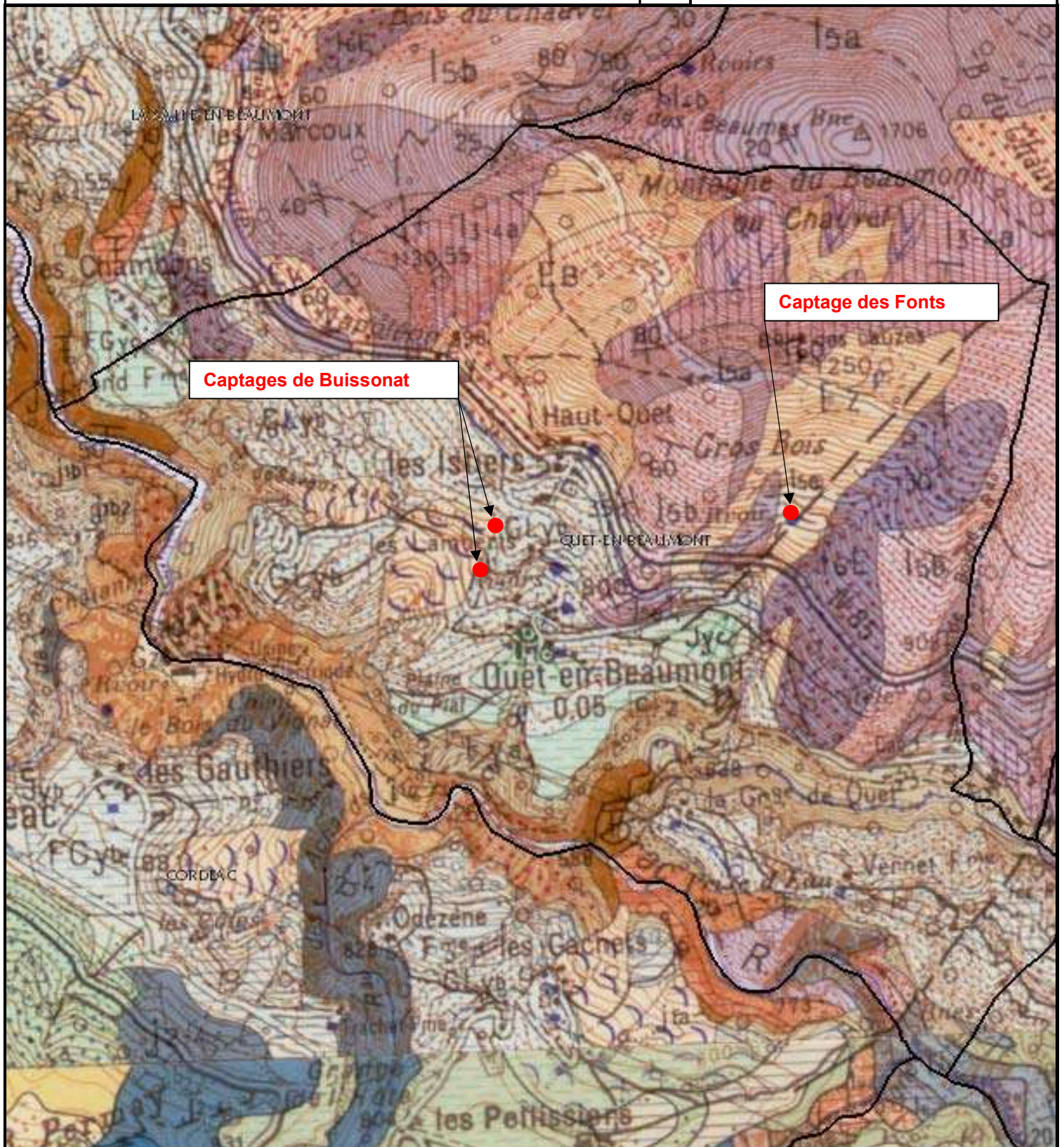
Source : Infoterre

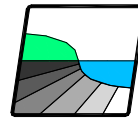


**NICOT** INGÉNIEURS CONSEILS

Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée  
74650 ANNECY – CHAVANOD  
Tel: 04.50.24.00.91/Fax: 04.50.01.08.23  
www.eau-assainissement.com  
E-mail: contact@nicot-ic.com

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT







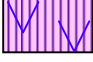
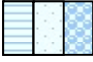
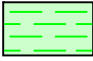
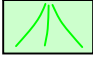


**NICOT** INGÉNIEURS CONSEILS

Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée  
74650 ANNECY - CHAVANOD  
Tel: 04.50.24.00.91 / Fax: 04.50.01.08.23  
www.eau-assainissement.com  
E-mail: contact@nicot-ic.com

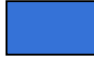







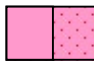

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

## LEGENDES :

### Terrains quaternaires :

-  Ez et EB : Eboulis et éboulis à gros blocs (post-Würm)
-  Glissements, coulées boueuses (post-Würm)
-  Glissements en masse du Sinémurien (post-Würm)
-  GLyb : Dépôts glacio lacustres du Würm (Faciès argileux, sableux, caillouteux)
-  FGyc : Dépôts fluvio-glaciaires du Würm Stade intermédiaire
-  Jyc : Cônes de déjections torrentiels (Würm)
-  Fya : Alluvions de base (Würm)
-  Ey : Eboulis anciens (Würm)

### Terrains secondaires :

-  J2-4 : Marnes dites « Terres noires » - Bathonien-Oxfordien inférieur.
-  J1c : Marnes calcaires – Bajocien supérieur.
-  J1b2 : Bancs calcaires roux gréseux - Bajocien moyen.
-  J1a : Calcaires en gros bancs et marnes - Bajocien inférieur.
-  I9 et I9a : Marnes brunes à nodules - Aalénien supérieur à moyen.
-  I6 : Calcaires à entroques – Domérien indifférencié.
-  I5b : Calcaires rubanés et niveaux à entroques – Carixien supérieur.
-  I5a : Calcaires lités gris – Carixien inférieur.
-  I4a et I4b : Calcaires rouille et niveau à entroques - Lotharingien supérieur.
-  I3-4a : Calcaires gris – Sinémurien (sensu-stricto) Lotharingien inférieur.

## **ANNEXE 5**

- *Fiche récapitulative des relevés des compteurs généraux existants.*
- *Fiche récapitulative du suivi des relevés de débits des ressources exploitées.*



Exploitation des relevés des compteurs en m3											
Dates	Relevés Haut-Quet	Vol.mis en distribution sur Haut-Quet	Conso moy./jour sur Haut-Quet	Conso moy./jour par période indicative	Relevés Bas-Quet	Vol.mis en distribution sur Bas-Quet	Conso moy./jour sur Bas-Quet	Conso moy./jour par période indicative	Vol.mis en distribution sur la commune	Conso moy./jour totalité du réseau AEP	Conso moy./jour par période indicative
20/06/2012	16970				18396						
27/06/2012	16991	21	3,00		18442	46	6,57		67	9,57	
04/07/2012	17013	22	3,14		18484	42	6,00		64	9,14	
11/07/2012	17037	24	3,43		18515	31	4,43	<b>5,67</b>	55	7,86	<b>9,49</b>
19/07/2012	17067	30	3,75		18554	39	4,88		69	8,63	
26/07/2012	17094	27	3,86	<b>3,81</b>	18603	49	7,00		76	10,86	
02/08/2012	17123	29	4,14		18640	37	5,29		66	9,43	
09/08/2012	17147	24	3,43		18662	22	3,14		46	6,57	
16/08/2012	17186	39	5,57		18686	24	3,43		63	9,00	<b>6,89</b>
23/08/2012	17213	27	3,86		18706	20	2,86	<b>3,07</b>	47	6,71	
29/08/2012	17237	24	4,00		18718	12	2,00		36	6,00	
05/09/2012	17248	11	1,57		18748	30	4,29		41	5,86	<b>4,87</b>
12/09/2012	17262	14	2,00		18766	18	2,57		32	4,57	
19/09/2012	17274	12	1,71		18778	12	1,71		24	3,43	
27/09/2012	17288	14	1,75		18789	11	1,38		25	3,13	
03/10/2012	17299	11	1,83		18802	13	2,17		24	4,00	
11/10/2012	17312	13	1,63		18815	13	1,63	<b>1,81</b>	26	3,25	<b>3,60</b>
19/10/2012	17324	12	1,50		18832	17	2,13		29	3,63	
25/10/2012	17324	0	0,00		18846	14	2,33		14	2,33	
31/10/2012	17343	19	3,17		18859	13	2,17		32	5,33	
09/11/2012	17362	19	2,11		18871	12	1,33		31	3,44	
15/11/2012	17372	10	1,67	<b>1,79</b>	18876	5	0,83		15	2,50	
23/11/2012	17383	11	1,38		18880	4	0,50		15	1,88	
30/11/2012	17394	11	1,57		18884	4	0,57		15	2,14	
06/12/2012	17403	9	1,50		18886	2	0,33		11	1,83	
20/12/2012	17424	21	1,50		18889	3	0,21	<b>0,34</b>	24	1,71	<b>2,13</b>
11/01/2013	17474	50	2,27		18897	8	0,36		58	2,64	
18/01/2013	17487	13	1,86		18897	0	0,00		13	1,86	
25/01/2013	17498	11	1,57		18897	0	0,00		11	1,57	
01/03/2013	17563	65	1,86		18904	7	0,20		72	2,06	
15/03/2013	17584	21	1,50		18921	17	1,21	<b>1,14</b>	38	2,71	<b>2,94</b>
22/03/2013	17594	10	1,43		18928	7	1,00		17	2,43	
Total sur la période		<b>624</b>				<b>532</b>			<b>1156</b>		
Conso./jour minimale (hormis 0 m3/j)			<b>1,38</b>				<b>0,21</b>			<b>1,57</b>	
Conso./jour maximale			<b>5,57</b>				<b>7,00</b>			<b>10,86</b>	
Conso./jour moyenne sur 275 jours		<b>2,27</b>				<b>1,93</b>			<b>4,2</b>		

<b>Débit des ressources (Relevés communaux) en l/min</b>			
Dates	Fonts	Condamine	Buissonat
20/06/2012	13	13	15
27/06/2012	13	12,5	15
04/07/2012	12	12	15
11/07/2012	11	12,5	14,5
19/07/2012	11	10,5	14,5
26/07/2012	11	10,5	14,5
02/08/2012	10,5	10,5	14,5
09/08/2012	10,5	10,5	14,5
16/08/2012	11	11	15
23/08/2012	9,5	10	14
29/08/2012	9,5	10	14
05/09/2012	9,5	10	14,5
12/09/2012	9,5	10	14
19/09/2012	9,5	10	14
27/09/2012	9	10	14
03/10/2012	8,5	9,5	14
11/10/2012	8,5	9	15
19/10/2012	8,5	9	14
25/10/2012	8,5	9	14
31/10/2012	8	9	14,5
09/11/2012	8	9	15
15/11/2012	8,5	10	15
23/11/2012	9	11	16
30/11/2012	10	12	17
06/12/2012	10	12	17
20/12/2012	12,5	15	17
11/01/2013	12	15	15
18/01/2013	12	17	15
25/01/2013	11,5	18	16
01/03/2013	11	20	16
15/03/2013	11	21	18
22/03/2013	12	22	18
Max.	<b>13</b>	<b>22</b>	<b>18</b>
Etiage Max.	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>14</b>
Moyenne	<b>10,28</b>	<b>12,20</b>	<b>15,11</b>

**ANNEXE 6**

- *Rapport hydrogéologique de Monsieur DU CHAFFAUT Simon, daté du 18 décembre 2015.*

**RAPPORT HYDROGÉOLOGIQUE**  
**sur les captages d'eau potable de la**  
**Commune de Quet-en-Beaumont (38)**

**S. DU CHAFFAUT**

**Décembre 2015**